

SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION



Courriel à reclamation@planmajor.ca

Prenez une photo de votre facture ou numérisez-la



Directement chez le dentiste

Utilisez l'ID numérique TELUS ADJUDICARE/AUTOBEN 34



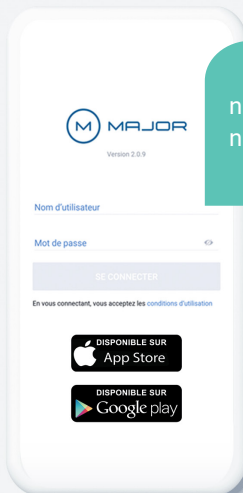
Application mobile ou portail web

Connectez-vous à nos différentes plateformes

Lors de vos communications, veuillez indiquer: nom, matricule étudiant et numéro de groupe. Pour un remboursement plus rapide, veuillez inclure votre spécimen de chèque.

Les réclamations seront traitées après la fin de la période de modifications et de désistement. Le délai de traitement sera de 6 jours ouvrables suivant la réception.

APPLICATION MOBILE ET PORTAIL WEB



n° de groupe : 66710
n° de certificat: **matricule étudiant**



Téléchargez l'application Major Mobile ou inscrivez-vous sur le portail web

- ✓ Réclamez en ligne
- ✓ Recevez vos relevés de prestations
- ✓ Consultez l'historique des réclamations

LE RABAIS- RÉSEAU

En conservant votre couverture, vous bénéficiez de tarifs préférentiels ou de rabais offerts par différents spécialistes.

Groupe visuel Iris

150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de prescription

50\$ de rabais pour l'achat d'un forfait annuel de lentilles cornéennes

250\$ de rabais sur la correction de la vision au laser

Centres Dentaires Lapointe

10% de rabais sur les traitements offerts jusqu'à concurrence de 500\$

Énergie Cardio

80\$ de rabais sur l'abonnement annuel *Le Déterminé*

Nautilus Plus

75\$ de rabais sur l'abonnement annuel *Boomerang*

Clinique de Psychologie Québec

10% de rabais sur la première rencontre

Bio3Fitness

15% de rabais sur tous les services

Veuillez prendre note que les avantages du Rabais-Réseau peuvent changer sans préavis.



Consultez notre site internet pour d'autres rabais !

SECMV | SYNDICAT ÉTUDIANT DU CÉGEP MARIE-VICTORIN

Régime d'assurance collective complémentaire | **2020-2021**



Plan Major.
On parle vrai.

CONTACTEZ-NOUS

planmajor.ca

etudiant@planmajor.ca

1 877.976.2567



planmajor.ca

etudiant@planmajor.ca

1 877.976.2567



PÉRIODE DE COUVERTURE

**1er septembre 2020 —
31 août 2021**

Période de couverture complète si vous êtes étudiant-e à la session d'automne et d'hiver. Vous devez acquitter tous les frais institutionnels pour l'activation de la couverture.

NUMÉROS IMPORTANTS

Numéro de certificat	matricule étudiant (DA)
Numéro de groupe-santé et dentaire	66710
Numéro de groupe-accident	SRG 9140579-024
Numéro de groupe-voyage	9426277-011
ID numérique-cabinet dentaire	TELUS ADJUDICARE / AUTOBEN 34

VISITEZ planmajor.ca
POUR PLUS DE DÉTAILS SUR VOTRE RÉGIME

COTISATION

Les cotisations sont facturées à même votre facture institutionnelle et doivent être acquittées avant de pouvoir recevoir un remboursement.

Les cotisations incluent, si applicables, les primes, les frais d'administration, les commissions, les réserves financières et les taxes qui peuvent se rattacher au régime.

Santé complémentaire, Dentaire, Voyage et Accident

Automne – 5 mois 1er septembre au 31 janvier	47 \$
Hiver – 7 mois 1er février au 31 août	50 \$
Total annuel	97 \$

Ajout d'enfants **97 \$ / enfant**
Même couverture que l'assuré-e

Pendant la période de modifications, vous pouvez faire l'ajout d'enfants à charge. Il suffit de compléter le formulaire disponible sur notre site internet et d'effectuer le paiement de la cotisation pour chaque enfant.

VOTRE COUVERTURE

Veuillez prendre note que le régime n'inclut pas d'assurance médicaments.

Santé complémentaire (Assureur: Assomption Vie) **66710**

SERVICES PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX		
Chiropracticien-ne* Physiothérapeute Acupuncteur-trice	Podiatre Ostéopathe	25 \$ / visite max. combiné 200 \$ / couverture
	Psychologue* Travailleur social*	25 \$ / visite max. combiné 200 \$ / couverture
* Recommandation médicale requise		
FRAIS COMPLÉMENTAIRES		
Chambre semi-privée (hospitalisation)		40 \$ / jour max. 250 \$ / couverture
Vaccins - non couverts par la RAMQ (excluant les frais d'administration et les injections contre les allergies)		60 % des frais max. 75 \$ / couverture
Radiographie et échographies privées (excluant les échographies pour maternité)		60 % des frais max. 100 \$ / 12 mois consécutifs
Soins infirmiers à domicile (recommandation médicale requise)		60 % des frais max. 500 \$ / couverture
Tests sanguins (excluant les bilans de santé)		50 % des frais max. 50 \$ / 12 mois consécutifs
Soutien-gorge (suite à une masectomie)		60 % des frais max. 200 \$ / couverture
Fauteuil roulant non motorisé* Lit d'hôpital* Béquilles (1 paire à vie)*		60 % des frais max. 200 \$ / couverture * Recommandation médicale requise
Vêtements de pression pour brûlure		60 % des frais max. 350 \$ / couverture

OCULAIRE
Examen de la vue **35 \$** / 12 mois consécutifs

Dentaire (Assureur: Assomption Vie) **66710**

Maximum global dentaire par couverture: 330 \$	
SOINS DIAGNOSTICS ET PRÉVENTIFS	
Examen Nettoyage Radiographie Polissage	50 % des frais sous réserve des maximums prévus au contrat

SOINS DE BASE	
Traitement de canal	50 % des frais
Extractions des dents (incluant les dents de sagesse) Plombages (les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieures.)	50 % des frais max. combiné 225 \$ / couverture

Accident (Assureur: Compagnie d'Assurance AIG du Canada) **SRG 9140579-024**

Indemnisation en cas de mutilations ou de mort accidentelle	max. 5 000 \$	Consultez l' INFO-Accident sur notre site internet
Chiropracticien-ne et Physiothérapeute	max. 300 \$	
Soins dentaires en cas d'accident	max. 1 000 \$	

Voyage (Assureur: Compagnie d'Assurance AIG du Canada) **9426277-011**

Urgence médicale durant un voyage hors province de résidence	5 millions \$ durée maximale du voyage : 180 jours Consultez le Passeport voyage sur notre site internet
---	---

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un professionnel reconnu. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.

MODIFICATIONS DE COUVERTURE

Durant la période de modifications, il est possible de vous désister de l'assurance et d'ajouter des enfants à charge. Vous ne pourrez pas vous retirer de votre régime à l'hiver, si vous l'avez conservé à l'automne.

Périodes de désistement et de modifications

Étudiant-e inscrit-e à l'automne | **31 août** —> **25 septembre**
Nouvel-le étudiant-e inscrit-e à l'hiver | **30 janvier** —> **25 février**

Adhésion et procédure de désistement

L'inscription au régime est automatique. Il est possible de se retirer du régime durant la période de désistement directement sur notre site internet. Le retrait doit être effectué au début de chaque année académique et il n'est pas possible de se retirer partiellement du régime.

Dans le cas d'un désistement, Plan Major remboursera votre cotisation au régime dans les deux semaines suivant la fin de la période de désistement.

COMBINEZ VOS RÉGIMES

Il est possible de coordonner votre régime avec celui de votre employeur, votre conjoint-e et vos parents. Renseignez-vous!

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT

Ce service confidentiel vous permet d'obtenir de l'assistance et de l'information diversifiées. Ainsi, vous pouvez recevoir du soutien psychologique et juridique, ou encore des conseils pour votre santé et votre organisation budgétaire. —> **1 877.976.2567**

Téléchargez l'application pour avoir accès à un centre de documentation, des trousseaux d'outils, et bien plus!



Les couvertures de votre régime sont offertes par:

Santé/dentaire: Assomption Vie | Voyage: AIG du Canada | Accident: AIG du Canada

